

**Formulaire à retourner,**

**accompagné du certificat médical Cerfa 15695\*01 dûment rempli, à :**

**Maison départementale des personnes handicapées**

**Pôle Enfants – Adolescents**

**355 boulevard Jules Ferry**

**BP 40044**

**39002 LONS-LE-SAUNIER CEDEX**

**jura**  
**.fr**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET  
ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

**Année scolaire 2020/2021**

**Renouvellement**  **1<sup>ère</sup> demande**



- **Pour un renouvellement : impérativement avant le 25 mai 2020**

**En cas de non-respect de cette date-limite, l'éventuelle prise en charge du Département ne sera pas garantie pour la rentrée de septembre et les familles devront assurer le transport jusqu'à la décision de prise en charge.**

- **Pour une première demande : dans les meilleurs délais, et au plus tard dès connaissance de l'affectation dans un établissement scolaire par la Direction départementale des Services de l'Education nationale.**

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA PAS ETRE INSTRUITE**

**ET SERA RETOURNEE A LA FAMILLE**

**PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :**

Le Département du Jura collecte et exploite des données (supports informatique et papier) vous concernant ainsi que votre enfant dans le cadre de votre demande de prise en charge des transports scolaires de votre enfant en situation de handicap.

Elles ne seront traitées que par les agents habilités du fait de leur mission (agents départementaux, MDPH, Paierie départementale) ainsi que, le cas échéant, par le transporteur désigné. Elles seront conservées selon les prescriptions du Code du Patrimoine et des Archives départementales.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'information et de rectification, que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données :

- Par mail à [donnees@jura.fr](mailto:donnees@jura.fr)
- Par courrier à Monsieur le Président du Conseil départemental, à l'attention du Délégué à la protection des données, 17 rue Rouget de Lisle, 39039 LONS LE SAUNIER CEDEX »

- La décision de prise en charge des frais de transport scolaire est prise et notifiée à la famille par le Département du Jura après avis de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- La famille doit attendre la notification de l'éventuel accord du Département avant de mettre en place un transport. A défaut, les trajets éventuellement réalisés par une entreprise de transport – taxi ou VSL – seront à la charge de la famille sans aucune participation du Département.
- Le Département décide du mode de prise en charge et privilégiera l'un des modes de prise en charge suivants :
  - remboursement des frais de transport en commun d'un accompagnateur, si une ligne existe et que le handicap de l'enfant lui permet de l'emprunter, ou
  - remboursement des frais kilométriques de la famille utilisant son véhicule personnel.
- Le Département prend en charge le transport à hauteur d'un aller-retour :
  - ° Par jour de scolarité, pour les élèves externes ou demi-pensionnaires,
  - ° Par semaine, pour les élèves internes,
  - ° Par mois, pour les étudiants scolarisés à moins de 250 km de leur domicile,
  - ° A chaque période de vacances scolaires ou universitaires, pour les étudiants scolarisés à plus de 250 km de leur domicile.
- Le transport des élèves s'effectuera, toutes les fois que cela est possible, de manière groupée.
- Le règlement départemental pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap est consultable sur le site Internet du Département du Jura - Missions et Compétences – Solidarité et Santé – Handicap et Dépendance – Maison départementale des Personnes handicapées.

**FORMULAIRE (À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES)**

**ÉLÈVE**

NOM : Prénom :  
Sexe : Date de naissance :  
Adresse habituelle :

Enfant placé par décision du juge (en famille d'accueil, MECS, foyer,...)  oui  non

**REPRÉSENTANT LÉGAUX**

**Représentant légal 1**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Adresse e-mail :

*Commune du lieu de travail :*

*Jours et horaires de travail :*

**Représentant légal 2**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Adresse e-mail :

*Commune du lieu de travail :*

*Jours et horaires de travail :*

**En cas de séparation :**

→ garde alternée  oui  non

→ si pas de garde alternée, parent ayant la garde habituelle de l'enfant :

(joindre une copie de la décision du tribunal : pages relatives à la garde de l'enfant, ou un engagement écrit des 2 parents)

**SCOLARITÉ**

- Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté :

- Classe suivie :

- Régime scolaire :  externe  demi-pensionnaire  interne

**MODE DE PRISE EN CHARGE SOLLICITÉ**

(cocher la case choisie)

**Choix 1** : Le Département rembourse à la famille les frais d'abonnement de transports en commun d'un accompagnateur.

**Choix 2** : Le Département rembourse à la famille les frais des transports scolaires assurés avec son véhicule personnel, sur la base d'une indemnité kilométrique de 0.25 € (0.35 € pour un véhicule équipé d'un aménagement spécial et homologué).

**Choix 3** : En cas d'impossibilité de transport en commun avec accompagnateur ou de transport en véhicule personnel\*, et uniquement dans ce cas, le Département se substitue à la famille pour le règlement des factures des transports effectués par un professionnel (taxi ou VSL).

**\*En préciser impérativement la ou les raisons :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nom et adresse du transporteur envisagé en cas d'accord du Département:

.....  
.....  
.....

**ATTENTION ! L'indication d'un transporteur ne vaut en aucun cas promesse d'accord ultérieur du Département pour une prise en charge par taxi ou VSL.**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, et sollicite le Département du Jura pour la prise en charge financière des frais de transport scolaire de mon enfant.

Fait à

Date et signature